

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUILCANTON
DE TAVERNY

OBJET

Reprise anticipée
de résultats de
l'exercice 2023 du
CCAS

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le
02/04/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
13 mars 2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Maryse Servais, Evelyne LEBRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS

Madame Chantal HUET

Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID - Assistante Administrative

VU l'instruction budgétaire M57

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la nécessaire inscription par anticipation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente dans le budget primitif de l'année en cours

CONSIDERANT la reprise par anticipation des restes à réaliser

CONSIDERANT le projet de compte de gestion établi par le Trésorier

Section d'investissement		
Projet de compte administratif		
A	Dépenses	2 597,24
B	Recettes	60 717,40
C=B-A	Résultat de la section d'investissement	58 120,16
Restes à réaliser		
D	Dépenses	
E	Recettes	
F=E-D	Solde des restes à réaliser	
	Equilibre de la section d'investissement	58 120,16
Section de fonctionnement		
Projet de compte administratif		
H	Dépenses	709 189,42
I	Recettes	811 845,13
J=I-H	Résultat de la section de fonctionnement	102 655,71
Restes à réaliser		
D	Dépenses	
E	Recettes	-
F=E-D	Solde des restes à réaliser	-
	Equilibre de la section de fonctionnement	102 655,71

A noter que l'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif 2023.

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la reprise anticipée de résultats de l'exercice 2023 du budget du CCAS.

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp, le 19 mars 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERIANI

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET

